



Longuenesse, le 18 décembre 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
16, PLACE VICTOR HUGO
BP 94
62502 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-
CALAIS
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 09**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-
CALAIS
56, AVENUE ROGER SALENGRO
BP 39
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU
FAUBOURG D'ARRAS
CS 12010
59011 LILLE CEDEX

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-
DE-FRANCE
HOTEL DE REGION
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER
59555LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

MADAME LA PRESIDENTE
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET
MARAIS D'OPALE
BP 22
62142 LE WAST

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Madame la Présidente,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

**MONSIEUR LE PRESIDENT
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128
62503 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

**MADAME LA SOUS-PREFETE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
41, RUE SAINT-BERTIN
BP 289
62505 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Madame la Sous-Préfète,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 18 décembre 2025

COORDINATION TERRITORIALE COTE
D'OPALE (DDTM)
96, QUAI GAMBETTA
62200 BOULOGNE-SUR-MER

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°109

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Tilques et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 18 décembre 2025.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en février.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT